

> BPJEPS ÉDUCATEUR SPORTIF MENTION RUGBY À XV

> COMPOSANTES DE LA FORMATION

UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;

UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative ;

UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation ;

UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure.

Les cinq unités capitalisables génériques de la spécialité « Rugby à XV » :

UC 5 : Etre capable de préparer une animation en rugby ;

UC 6 : Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation en rugby ;

UC 7 : Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités en rugby ;

UC 8 : EC de conduire une action éducative en rugby ;

UC 9 : EC de maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation sportive en rugby ;

Une unité capitalisable d'adaptation :

UC 10 : visant l'adaptation de la formation au secteur professionnel et à l'emploi.



Vidéo **métier** Toutes nos vidéos métiers sur www.profession-sport-loisirs.fr

> EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Etre âgé de 18 ans au moins ;
- Etre titulaire du diplôme de secourisme PSC 1 (premiers secours civiques niveau 1) ou AFPS (attestation de formation aux premiers secours) ;
- Présenter un certificat médical de non contreindication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation ;
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation
- Satisfaire aux tests de sélections

> CALENDRIER DES FORMATIONS

Voir le site du Ministère : www.sports.gouv.fr

> PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

INTITULÉ DU DIPLOME	CONDITIONS D'EXERCICE
BPJEPS éducateur sportif mention rugby à XV	Encadrement, enseignement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation. Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'aux premiers niveaux de compétition en rugby à XV.